



## BAREME DES COMMISSIONS

Notre commission d'intermédiaire pour la vente s'élève à 3 % + TVA en vigueur du prix de vente réalisé, les honoraires de l'agence seront à la charge du vendeur.

Une commission à charge de l'acheteur peut être également prévue si l'acquéreur signe un mandat de recherche.

### LA LOCATION D'UN BIEN :

Les frais d'agence pour la location s'élèvent à un mois du loyer hors charges + TVA en vigueur. Ils seront à la charge du locataire.

### LA GESTION LOCATIVE :

Des frais pour la gestion locative s'élèvent à 8,33% + TVA en vigueur du loyer annuel. Ils seront à la charge du propriétaire.

### L'ETAT DES LIEUX :

Les frais d'agence pour un état des lieux s'élèvent à 2,50.-€ TTC/m<sup>2</sup> habitable. Ils sont à charge de la partie qui a donné mandat à l'agence. L'état des lieux n'est pas facturé si un mandat exclusif pour la mise en location a été signé ou si un contrat pour une gestion locative sera signé dans lequel entre autres, un état des lieux annuel est comprise.

### L'ESTIMATION D'UN BIEN :

L'estimation est gratuite si le client signe un mandat de vente. Si le client recourt aux services de l'agence uniquement pour faire évaluer le bien, les frais pour une estimation écrite d'un bien s'élèvent à 400.- euros TTC.

### LA LOCATION D'UN LOCAL COMMERCIAL :

Les frais pour la location d'un local commercial sans fonds de commerce s'élèvent à 12 % + TVA en vigueur du loyer annuel. Ils sont à la charge du propriétaire. \*TTC : TVA et toutes taxes comprises.



## BAREME DES COMMISSIONS

Notre commission d'intermédiaire pour la vente s'élève à 3 % + TVA en vigueur du prix de vente réalisé, les honoraires de l'agence seront à la charge du vendeur.

Une commission à charge de l'acheteur peut être également prévue si l'acquéreur signe un mandat de recherche.

### LA LOCATION D'UN BIEN :

Les frais d'agence pour la location s'élèvent à un mois du loyer hors charges + TVA en vigueur. Ils seront à la charge du locataire.

### LA GESTION LOCATIVE :

Des frais pour la gestion locative s'élèvent à 8,33% + TVA en vigueur du loyer annuel. Ils seront à la charge du propriétaire.

### L'ETAT DES LIEUX :

Les frais d'agence pour un état des lieux s'élèvent à 2,50.-€ TTC/m<sup>2</sup> habitable. Ils sont à charge de la partie qui a donné mandat à l'agence. L'état des lieux n'est pas facturé si un mandat exclusif pour la mise en location a été signé ou si un contrat pour une gestion locative sera signé dans lequel entre autres, un état des lieux annuel est comprise.

### L'ESTIMATION D'UN BIEN :

L'estimation est gratuite si le client signe un mandat de vente. Si le client recourt aux services de l'agence uniquement pour faire évaluer le bien, les frais pour une estimation écrite d'un bien s'élèvent à 400.- euros TTC.

### LA LOCATION D'UN LOCAL COMMERCIAL :

Les frais pour la location d'un local commercial sans fonds de commerce s'élèvent à 12 % + TVA en vigueur du loyer annuel. Ils sont à la charge du propriétaire. \*TTC : TVA et toutes taxes comprises.